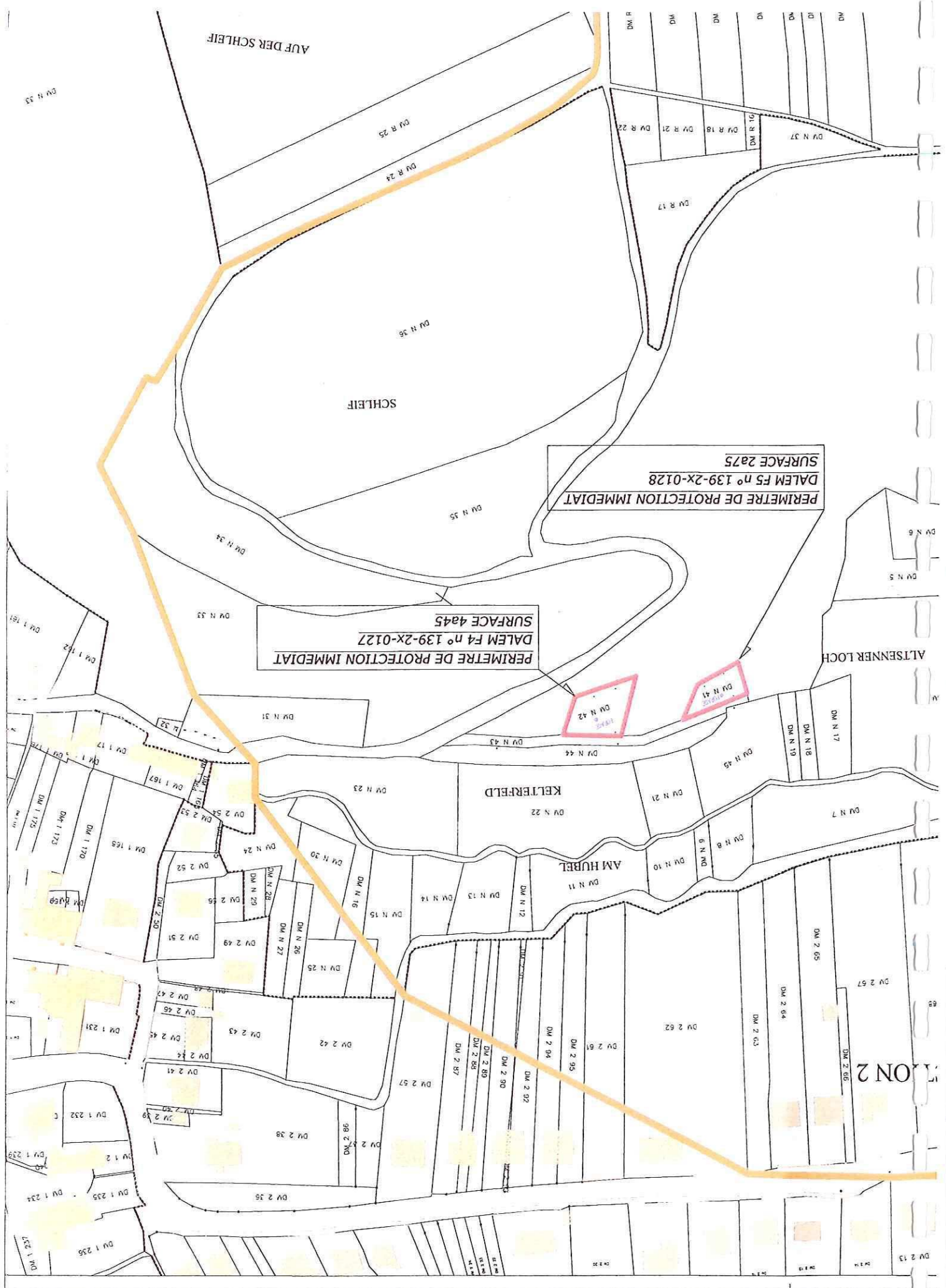


A mape 3



PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE
 DALEM F4 n° 139-2X-0127
 SURFACE 4445

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE
 DALEM F5 n° 139-2X-0128
 SURFACE 2475

A surface 4

17 ON 2

ALTSENNER LOCH

AUF DER SCHLEIF

SCHLEIF

KELTERFELD

AM HUBEL

DV N 5
 DV N 6

DV N 7

DV N 8

DV N 9

DV N 10

DV N 11

DV N 12

DV N 13

DV N 14

DV N 15

DV N 16

DV N 17

DV N 18

DV N 19

DV N 20

DV N 21

DV N 22

DV N 23

DV N 24

DV N 25

DV N 26

DV N 27

DV N 28

DV N 29

DV N 30

DV N 31

DV N 32

DV N 33

DV N 34

DV N 35

DV N 36

DV N 37

DV N 38

DV N 39

DV N 40

DV N 41

DV N 42

DV N 43

DV N 44

DV N 45

DV N 46

DV N 47

DV N 48

DV N 49

DV N 50

DV N 51

DV N 52

DV N 53

DV N 54

DV N 55

DV N 56

DV N 57

DV N 58

DV N 59

DV N 60

DV N 61

DV N 62

DV N 63

DV N 64

DV N 65

DV N 66

DV N 67

DV N 68

DV N 69

DV N 70

DV N 71

DV N 72

DV N 73

DV N 74

DV N 75

DV N 76

DV N 77

DV N 78

DV N 79

DV N 80

DV N 81

DV N 82

DV N 83

DV N 84

DV N 85

DV N 86

DV N 87

DV N 88

DV N 89

DV N 90

DV N 91

DV N 92

DV N 93

DV N 94

DV N 95

DV N 96

DV N 97

DV N 98

DV N 99

DV N 100

DV N 101

DV N 102

DV N 103

DV N 104

DV N 105

DV N 106

DV N 107

DV N 108

DV N 109

DV N 110

DV N 111

DV N 112

DV N 113

DV N 114

DV N 115

DV N 116

DV N 117

DV N 118

DV N 119

DV N 120

DV N 121

DV N 122

DV N 123

DV N 124

DV N 125

DV N 126

DV N 127

DV N 128

DV N 129

DV N 130

DV N 131

DV N 132

DV N 133

DV N 134

DV N 135

DV N 136

DV N 137

DV N 138

DV N 139

DV N 140

DV N 141

DV N 142

DV N 143

DV N 144

DV N 145

DV N 146

DV N 147

DV N 148

DV N 149

DV N 150

DV N 151

DV N 152

DV N 153

DV N 154

DV N 155

DV N 156

DV N 157

DV N 158

DV N 159

DV N 160

DV N 161

DV N 162

DV N 163

DV N 164

DV N 165

DV N 166

DV N 167

DV N 168

DV N 169

DV N 170

DV N 171

DV N 172

DV N 173

DV N 174

DV N 175

DV N 176

DV N 177

DV N 178

DV N 179

DV N 180

DV N 181

DV N 182

DV N 183

DV N 184

DV N 185

DV N 186

DV N 187

DV N 188

DV N 189

DV N 190

DV N 191

DV N 192

DV N 193

DV N 194

DV N 195

DV N 196

DV N 197

DV N 198

DV N 199

DV N 200

DV N 201

DV N 202

DV N 203

DV N 204

DV N 205

DV N 206

DV N 207

DV N 208

DV N 209

DV N 210

DV N 211

DV N 212

DV N 213

DV N 214

DV N 215

DV N 216

DV N 217

DV N 218

DV N 219

DV N 220

DV N 221

DV N 222

DV N 223

DV N 224

DV N 225

DV N 226

DV N 227

DV N 228

DV N 229

DV N 230

DV N 231

DV N 232

DV N 233

DV N 234

DV N 235

DV N 236

DV N 237

DV N 238

DV N 239

DV N 240

DV N 241

DV N 242

DV N 243

DV N 244

DV N 245

DV N 246

DV N 247

DV N 248

DV N 249

DV N 250

DV N 251

DV N 252

DV N 253

DV N 254

DV N 255

DV N 256

DV N 257

DV N 258

DV N 259

DV N 260

DV N 261</

enquêtes publiques - enquêtes publications - publicité légale toutes Moselle, www.moselle.gouv.fr - le site internet de la préfecture de la Moselle et à la mairie de Dalem, ainsi que sur leur est tenue à la disposition du commissaire enquêteur et des conclusions du commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur au préfet, à l'issue de l'audience, peut être consultée par toute personne concernée sur demande écrite adressée au préfet, à l'attention de M. VUKOJEVIC.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Dalem selon le calendrier suivant: 15/02/2016 - de 10h30 à 12h 22/02/2016 - de 10h30 à 12h 27/02/2016 - de 10h30 à 12h 17/03/2016 - de 10h à 18h

Par arrêté préfectoral du 19 janvier 2016, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux susvisés est prescrite dans la commune de Dalem.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des pièces du dossier comprenant notamment l'avis de l'Autorité environnementale, du 15 février au 17 mars 2016 inclus, à la mairie de Dalem, aux heures habituelles d'ouverture et à cet effet ou les passer, par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, M. Gilbert VUKOJEVIC (téléphone: 03 83 30 00 00).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Dalem, ainsi que sur leur est tenue à la disposition du commissaire enquêteur et des conclusions du commissaire enquêteur.

Direction des Libertés Publiques 1^{er} Avis

Préfecture de la Moselle - 763 -



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 11/01/2016 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de:

SAS SYCOMORE ayant exploité LE CAMP, 67250 Oberroedern

Le Greffier en Chef: Mme FREDY

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 11/01/2016 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de:

SARL HABITAT CHAPE ayant exploité 5 rue de la Batterie, 67118 Golsheim

Le Greffier en Chef: P. Le Greffier en Chef: V. FREDY

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 11/01/2016 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de:

LANG CAVIAR LUXE (SARL), 2 rue de la Clairie, 67330 Beinhem

Le Greffier en Chef: P. Le Greffier en Chef: V. FREDY

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 11/01/2016 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de:

SARL USINAGE ET PRESTATIONS (SARL), rue de l'Abattoir, 67170 Brunath

Le Greffier en Chef: P. Le Greffier en Chef: V. FREDY

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 11/01/2016 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de:

SARL USINAGE ET PRESTATIONS (SARL), rue de l'Abattoir, 67170 Brunath

Le Greffier en Chef: P. Le Greffier en Chef: V. FREDY

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 11/01/2016 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de:

ALLOPROFF (SARL), 16 rue de Balbronn, 67200 Strasbourg

Le Greffier en Chef: P. Le Greffier en Chef: V. FREDY

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 11/01/2016 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de:

SARL USINAGE ET PRESTATIONS (SARL), rue de l'Abattoir, 67170 Brunath

Le Greffier en Chef: P. Le Greffier en Chef: V. FREDY

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 11/01/2016 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de:

SARL USINAGE ET PRESTATIONS (SARL), rue de l'Abattoir, 67170 Brunath

Le Greffier en Chef: P. Le Greffier en Chef: V. FREDY

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Première Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par jugement du 11/01/2016 a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de:

CASA TOSCANA (SARL), 24 place des Halles, Centre Commercial, 67000 Strasbourg

Le Greffier en Chef: P. Le Greffier en Chef: V. FREDY

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE STRASBOURG

AVIS DE CLÔTURE D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Annexe 5

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MOSELLE

COMMUNE DE DALEM

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux en vue de :

1. la dérivation des eaux destinées à la consommation humaine des forages F4 (0139-2X-0127) et F5 (0139-2X-0128) situés sur la commune de DALEM

2. l'établissement des périmètres de protection autour de ces points d'eau

3. l'autorisation d'utilisation des eaux prélevées à des fins de consommation humaine

4. l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel

REGISTRÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :

1. La détermination des zones d'habitat et la consommation humaine des zones F4 et F5
2. L'attribution des parcelles de protection autour de ces points d'eau
3. L'attribution d'habitation des zones habitées à des fins de consommation humaine
4. L'attribution de parcelles dans le milieu rural.

En exécution de l'arrêté du 19 janvier 2016 (n° 2016 - DRP - BURE - 12)

de Monsieur le préfet de la région

je, soussigné, M. Gilbert VUKOJEVIC

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 20 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

32 jours du 19 janvier 2016 au 17 février 2016

les

de à et de à et de à et de à

les observations du public.

A BALEM

le 15 01 2016

signature
Vukojevic

Première journée :

le 15 février 2016

de 12^h30 à 12^h00 et de

à

1 - Observations de M...

M. Pascal KORMANN, 62, rue de Téhéran à BALEM

s'est présentée à la permanence pour connaître le dossier.

Il se présentera lors d'une prochaine permanence pour

à 12h30 et de 12h00 à 12h30

5
Le Commissaire Enquêteur
GIBERT VUKOJEVIC

Aucune réponse ne s'est présentée à la fermeture du CE

Réouverture du 17 Mars 2016
- de 16h à 18h -

5
Le Commissaire Enquêteur
GIBERT VUKOJEVIC

Aucune réponse ne s'est présentée à la fermeture du CE

Le Commissaire Enquêteur
GIBERT VUKOJEVIC

Réouverture du 2 Mars 2016
- de 11h00 à 12h00

5
Le Commissaire Enquêteur
GIBERT VUKOJEVIC

Aucune réponse ne s'est présentée à la fermeture du CE

Réouverture du 27 février 2016
- de 10h30 à 12h00 -

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____

Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes (pages nos _____ à _____).

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M. GILLET VOKROVIC

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs,

du 15 février 2016 au 17 mars

de _____ heures à _____ heures

et de _____ heures à _____ heures

aux heures d'ouverture de la mairie

Le 17 mars 2016 à _____ heures 18 _____ heures 50



Président du S.I.E.B.

Clément LARCHER

Fait à Bouzonville, le 21 mars 2016

Le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville certifie avoir fait afficher du jeudi 28 janvier 2016 au vendredi 18 mars 2016, en la forme habituelle et à la porte principale des Bureaux situés 8 route de Sarrelouis à Bouzonville, l'avis d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux en vue de :

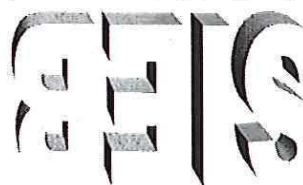
1. La dérivation des eaux destinées à la consommation humaine des forages F4 (0139-2X-0127) et F5 (0139-2X-0128) situés sur la Commune de Dalem.
2. L'établissement des périmètres de protection autour de ces points d'eau.
3. L'autorisation d'utilisation des eaux prélevées à des fins de consommation humaine.
4. L'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux en vue de :

1. La dérivation des eaux destinées à la consommation humaine des forages F4 (0139-2X-0127) et F5 (0139-2X-0128) situés sur la Commune de Dalem.
2. L'établissement des périmètres de protection autour de ces points d'eau.
3. L'autorisation d'utilisation des eaux prélevées à des fins de consommation humaine.
4. L'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville



Groupant les communes de :
 Alzing, Bouzonville, Berviller, Bibiche, Brettnach, Château-Rouge,
 Colmen, Dalem, Filstroff, Flaastroff, Guerstling, Heining-les-
 Bouzonville, Neunkirchen-les-Bouzonville, Oberdorff, Rémering,
 Saint-François-Lacroix, Schwendorff, Teterchen, Tromborn,
 Vaudreching, Villing, Voelfling-les-Bouzonville.

Avec ceci :